

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le onze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mme LARCENET Jocelyne, 1^{ère} Adjointe, Mr LE BLANC Christian, 2^{ème} Adjoint, MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - RICHARD Guy - JOSSET Antoine

Mmes FAYET Isabelle - COMBE Laurence - LIBERPREY Valérie

Excusée : Mme MAUVIEUX Florence

Mme FAYET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2014/38 :

TARIFS DE LOCATION DU GITE COMMUNAL ET CONVENTION DE MANDAT DE GESTION POUR 2015 –

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par la SARL Gîtes de France Vendée/RESA Mayenne, pour la gestion des réservations du gîte communal « Le Presbytère » en 2015, avec une rémunération de 14 % du prix des locations à la semaine ou au week-end, 6 % pour les locations longue durée et 10 % pour les réservations apportées par le propriétaire.

Monsieur le Maire propose également la reconduction des tarifs de location du gîte 2014 fixés par délibération du 14/06/2013 avec une modification du tarif de la semaine Très Haute et Haute Saison porté à 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les dispositions de cette convention et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.
- réactualise les tarifs de location, à compter du 3 janvier 2015, comme suit :

LOCATION DU GITE :	
Semaine Très Haute Saison (du 11/07 au 22/08/2015)	500,00 €
Semaine Haute Saison (du 27/06 au 11/07 et 22/08 au 29/08/2015)	500,00 €
Semaine Moyenne Saison (du 07/02 au 07/03, du 11/04 au 27/06, du 29/08 au 26/09 et du 17/10 au 31/10/2015)	425,00 €
Semaine Basse Saison (du 03/01 au 07/02, du 07/03 au 11/04, du 26/09 au 17/10 et du 31/10 au 19/12/2015)	330,00 €
Semaine Noël (du 19/12 au 26/12/2015)	350,00 €
Semaine Nouvel An (du 26/12/2015 au 02/01/2016)	350,00 €
Week-end, mini-semaine ou semaine promotionnelle	250,00 €
Nuit supplémentaire	1/7 du prix de la semaine
Week-end promotionnel annuel des Gîtes de France	120,00 €
Location mensuelle	1 200,00 €
CHARGES ANNEXES :	
Electricité (le kw supplémentaire au-delà de 8 kw par jour)	0,10 €
Chauffage au gaz (le kg en sachant qu'1m3 équivaut à 5 kg)	2,00 €
Bois (le stère)	45,00 €
Bois (le panier)	2,00 €
Forfait ménage	50,00 €
Linge de maison (par personne)	2,00 €
Service petit déjeuner (par personne)	8,00 €
LOCATION DE VTT :	
Pour 1 VTT	Journée : 10 € WE : 15 € Semaine : 30 €
Pour 2 VTT	Journée : 18 € WE : 25 € Semaine : 50 €
Pour 3 VTT	Journée : 25 € WE : 33 € Semaine : 66 €
Pour 4 VTT	Journée : 32 € WE : 40 € Semaine : 80 €

Le Conseil Municipal rappelle qu'il donne délégation d'attribution au Maire afin de le charger, à titre exceptionnel et promotionnel, de la négociation des tarifs de location pour conclure certains contrats.

DELIBERATION N° 2014/39 :

REVISION DES TARIFS DES REPAS A LA CANTINE MUNICIPALE -

Sous réserve de l'accord des autres communes du nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal de Cheméré Le Roi, Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie, pour unifier les tarifs des repas dans les quatre cantines,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer les tarifs des repas à la cantine municipale, à compter du 1^{er} septembre 2014, à :
- repas enfant : 3.05 € (soit une augmentation de 1.64 %)
- repas adulte : 4.55 €

DELIBERATION N° 2014/40 :

REVISION DU TARIF DE LA GARDERIE MUNICIPALE -

Etant donné que le tarif de la garderie municipale est inchangé depuis sa création en 2001, mais sous réserve de l'accord des autres communes du nouveau Regroupement Pédagogique Intercommunal de Cheméré Le Roi, Saulges, St Pierre sur Erve et Thorigné en Charnie,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide de fixer le tarif de la garderie municipale, à compter du 1^{er} septembre 2014, à 1.25 € l'heure (tout quart d'heure commencé est dû).

PROJET D'URBANISATION DU TERRAIN DE LA BASCULE –

Mr le Maire présente l'étude définitive du projet d'urbanisation du terrain de la bascule élaboré par le CAUE. Afin d'aider le financement de l'aménagement de la place à l'entrée du lotissement, une demande de subvention pourra être présentée au Conseil Régional dans le cadre des aménagements urbains des Petites Cités de Caractère. De même une aide pourra être sollicitée près de la Communauté de Communes des Coëvrons au titre d'un Fonds de Concours. Une réunion est prévue au CAUE pour finaliser le projet en présence de Mr DURAND, du Service Départemental de l'Architecture et de Mr DURET, géomètre. Le CAUE propose également une convention pour un accompagnement dans la constitution d'un dossier de revitalisation du centre-bourg.

CHEMIN D'ACCES A LA COLLINE ST SYLVAIN –

Une rencontre entre Mrs HUAUME, exploitant et propriétaire riverains, Mr le Maire et Mr LE BLANC a eu lieu mais sans résultat concret. Mr le Maire propose d'adresser un nouveau courrier à l'exploitant dans la forme qui sera conseillée par la juriste de l'AMF.

PROJET DE CESSION DE LA BASCULE PUBLIQUE –

L'entreprise LEVRARD Assainissement serait intéressée par cette acquisition mais le coût de l'enlèvement et de la réinstallation du pont bascule est trop important. Mr le Maire suggère de contacter un ferrailleur.

REGULARISATION FONCIERE DES CHEMINS –

Mr LE BLANC informe les conseillers que le dossier suit son cours et que la signature des actes administratifs devrait avoir lieu dans les prochains mois.

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS –

Les collectivités auront obligation de contrôler la qualité de l'air dans ces établissements à partir de janvier 2015. Pour essayer de réduire le coût de cette prestation, la Communauté de Communes des Coëvrons propose un achat groupé. Le coût initial est évalué à 2 000 €.

DELIBERATION N° 2014/41 :

ADHESION AU POLE SANTE PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX (SPAT)–

Mr le Maire propose de renouveler la convention d'adhésion au pôle Santé Professionnelle des Agents Territoriaux (SPAT) créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Mayenne dans le cadre des obligations des employeurs en matière d'hygiène et de sécurité de leurs agents. Le coût d'adhésion est fixé par le conseil d'administration sur la base d'un montant par agent s'élevant à 68 € pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour le renouvellement de cette convention et habilite le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant,
- ⇒ accepte une participation fixée à 68 € par agent pour l'année 2014, qui sera révisée annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG 53.

QUESTIONS DIVERSES :

RAPPORT DE CONTROLE DE LA STATION D'EPURATION -

Mr le Maire donne lecture d'un rapport de contrôle des lagunes fait par les services de la Direction de l'Environnement du Conseil Général dans le cadre de l'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration. Les conditions de fonctionnement des lagunes sont normales mais il faudra prévoir leur curage dans 2 à 3 ans. Le Conseil Municipal propose de demander un devis pour évaluer le coût de cette intervention.

INFORMATION SUR LA VENTE D'UNE PROPRIETE DANS LE BOURG -

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme BRY l'informant de son souhait de vendre sa propriété située dans le bourg.

PROPOSITION D'UN ARBRE A LIVRES SOUS LES ARCADES -

Il est proposé d'installer un arbre à livres sous les Arcades.

PROJET DE DEMISSION -

Mme LARCENET informe le Conseil Municipal de son intention de démissionner de sa fonction d'adjointe.
